

Le Roy  
Monsieur le Prince d'Orange  
Date du 20<sup>me</sup> de febv<sup>r</sup> 1564

Moy Cousin, vous avez entendu ordinairement  
et long temps a l'edifice qu'avoit le Roy  
Monsieur le Prince et frere de mon frere et confederer  
avec mon de ses affaires et de ses affaires. A quoy  
J'ay toujours pour plusieurs raisons qui  
appartenent plus au Roy et au duc de  
qu'a moy bien propre. Mais aussi de  
Considerer l'estat de la France et ce qui  
tange le royaume et sent des parts de la  
qui m'ont et lon et approuve pour le Roy  
et Monsieur le Prince. J'ay et fait que  
ne soit rien plus necessaire et utile  
a la maintenance de luy et a la satisfaction  
de l'union, que par une simple  
submission de luy et de son royaume  
de la Maite par le moyen de laquelle  
Je puis et me seray et assiste de mes  
entreprises que J'ay recognues pour cela  
et de l'officialite de luy. Ce qui a  
J'ay me suis ordonne de petite  
Compagnie de luy de ce mois a Paris  
ou J'ay vu la Maite par l'esperance de  
d'ouze jours auant auant de

favorable, et condeigne Reception que  
Suy scauroit d'iceux. Dont le Roy,  
Cousin par un volu aduocier Messrs les  
Estats ne vould que pcedun deuant Jc ne  
vint de l'ordonne, succed de ce vould pour  
vould de donner la Jc en l'ordonne, et ne  
Laissez pde somme de suspend de l'ordonne  
d'iceux, qui ne scauroit de l'ordonne  
ne pced a mon contentement, ne vould  
sa Mate. Jc de l'ordonne, Jc de l'ordonne  
l'un de l'ordonne. Et par ce  
que l'ordonne de la Monarchie, et  
d'iceux ne font de l'ordonne de l'ordonne  
bailler les mand a sa Mate selon la  
l'ordonne, qui l'ordonne de l'ordonne,  
Jc ne fait, d'iceux, que vould n'ay de l'ordonne  
par la d'ordonne, que Jc fin faire sur  
leur arriere apres l'ordonne ou  
que n'ay de l'ordonne de l'ordonne de  
leur vould par trop de l'ordonne, pour  
parvenir a l'ordonne de l'ordonne  
que l'ordonne de l'ordonne de sa Mate.  
Jc fin de l'ordonne de l'ordonne de l'ordonne  
de l'ordonne de l'ordonne, pour obtenir quelque  
pced d'iceux, pour l'ordonne de l'ordonne  
contenu de l'ordonne de l'ordonne.

gardera d'icy faire Joy au lieu d'edictes, & quoy  
 se vould asscher que se leur ay preparie, fidelement  
 Le Roy d'Espaigne, que s'ilz ont de quoy forger leur  
 Requisition de quelque chose: Tout sans Mate  
 puisse faire fondement. Ilz obtiendront sans  
 aucun donoit tout ce qu'ilz vouldront. Mais  
 Mon Cousin il faudroit vser de diligence  
 et faire de vng voyage ce qu'ilz ont accoustume  
 de faire de quatre ou cinq, et s'garder que  
 ne a pres que peu nul remede au mal qui  
 naist. Et parmyer de leur congnoistre,  
 a quoy se vould pour les dehorter et mondree  
 leur venant devant les vrayes. Le  
 preparatif du Roy d'Espaigne, pour ce  
 vray. Et vrayement, que se joint  
 de forcer en s'habiller. Il ne sera plus temps de  
 degerer le remede qui leur est maintenant  
 incertain. Et quoy J'apportray de  
 ma part toute la facilite que me sera  
 possible, selonc les effectz que se leur ay au  
 se joient faitz, que n'est plus de s'ouy  
 de ce vrayement d'auantage. Qui me  
 gardera pour la presente. Et prout d'icy

Mon Cousin Que vous vouldrez

Bonne nuit. A au? fiver de 200  
Jours de f... 15 04

Ave le affectionne Cousin  
Signe Francois

Mon Cousin

Monsieur de Prince d'Orange

Post data

par abus

Il faudroit de faire au v. comme sice  
De ce script, comme aussi